

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en effet, contraste entre la *chasse* et la *protection du gibier* si le cours se limitait à enseigner la manière de capturer et de tuer le gibier. Une pareille conception de la matière à traiter n'aurait, certes, l'appui d'aucun chasseur sérieux. C'est comme si l'on voulait restreindre l'étude de l'économie forestière à l'abatage et au façonnage des bois, en négligeant la sylviculture. Nous disons donc : destructeur, mauvais chasseur ! Mais nous ne pouvons pourtant pas transformer la Suisse entière en une réserve pour le gibier. La chasse, qui fait partie de notre patrimoine national, *doit* être rationnellement exploitée et non surexploitée. Une protection efficace n'est du reste possible que dans le cadre de la chasse et une bonne réglementation de celle-ci est la meilleure garantie contre la disparition du gibier. Sans la protection du gibier, la chasse n'a plus ni base économique, ni justification morale.

Les chasseurs ont généralement manifesté leur opinion en soulignant et en ajoutant des points d'exclamations à leur vote. Bon nombre de collègues qui ne chassent pas ont, par contre, motivé leur adhésion dans des lettres spéciales ou au moyen d'annotations marginales. En fin de compte, la votation nous laisse l'impression que ce sont précisément nos collègues non chasseurs qui désirent le plus vivement l'introduction du cours sur la chasse et qui déplorent leur manque de connaissances. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car un chasseur d'instinct se débrouillera, même sans cours sur la chasse.

Voici une opinion émise à ce sujet : „Quoique ne chassant pas, j'estime que le cours projeté a une grande importance et qu'il représente un minimum. Grâce à son introduction, on ne verra plus des collègues, tout à fait incompetents, faisant partie des autorités cantonales ou fédérales, être obligés de trancher des questions de chasse, au risque de favoriser les visées les moins intéressantes. Bien qu'un cours sur la chasse ne nous livre pas tous les secrets de St-Hubert, il nous ouvre néanmoins quelque horizon sur cette branche trop négligée de notre enseignement économique.“

B. Bavier.

COMMUNICATIONS.

Le gros gibier dans le Parc national Suisse

par le Dr St. Brunies.

Vers 1890, dans le hameau solitaire de Sinnoschel, au pied du pic d'Esan, en Engadine, un petit vieillard en cheveux blancs venait, par les beaux jours, s'asseoir sur le banc rustique devant la façade de son chalet ornée de graffiti, pour réchauffer au soleil ses membres desséchés et engourdis. Si on liait conversation avec lui, il évoquait du fond de sa mémoire la figure légendaire d'un autre disciple de saint Hubert, Gian Marchet Colani, mort depuis plus d'un demi-siècle, et racontait alors comment le terrible nemrod de Pontresina venait de temps en

temps le trouver pour chasser avec lui, dans les forêts du Val Verda, du Val Carolina ou d'Arduond, les cerfs qui faisaient défaut dans le massif de la Bernina.

A cette époque déjà lointaine, les montagnes de l'Engadine étaient encore giboyeuses; le loup cervier (en romanche *luf tschervèr*) épiait sa proie cornue, et l'ours se sentait encore en sûreté dans le fourré des pins rampants, car les chasseurs, trop peu nombreux et trop mal armés, ne menaçaient pas sérieusement l'existence des races de gibier.

Déjà alors, le cerf ne dépassait pas la frontière de la Haute-Engadine, et dans la seconde moitié du siècle on put le croire à jamais disparu de la haute vallée. Jadis, avant que les coupes rases vendues à vil prix aux sauniers de Hall, en Tyrol, eussent exterminé les hautes futaies et les forêts de conifères, il devait être encore fréquent dans la Haute-Engadine. Cela semble prouvé par les nombreux andouillers que l'on trouve encore dans maint grenier de l'Engadine. Ces cornes ne servaient d'ailleurs pas d'ornement, ni de trophées de chasse; elles complétaient plutôt la pharmacie de la ménagère. C'étaient en général de simples fragments, le plus souvent limés. Comme on ne connaissait alors ni l'huile de foie de morue, ni les fortifiants chimiques, on recourait à la corne de cerf: en cas de nécessité, on en limait un morceau et l'on en mélangeait la farine au *spech*, la soupe de l'enfant malade. C'était là, d'après la croyance populaire, non seulement un remède sûr contre les crampes et les vers des enfants, mais un moyen infailible de fortifier les os pendant la croissance.

La diminution du cerf en Engadine est déjà mentionnée par le chroniqueur et réformateur Duri Champell, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, dans sa *Topographie des Grisons*. Il l'explique par l'abattage des forêts et l'abus de la chasse. C'est donc presque un miracle que ce noble gibier se soit maintenu en Engadine jusque vers le milieu du siècle passé. Le dernier survivant a été abattu en 1850 près de Zernez, par le célèbre chasseur Giachem Filli. Depuis lors on a considéré le cerf comme éteint en Engadine, jusqu'à ce qu'il ait reparu dans son ancien viandis sur les bords de l'Inn, au commencement de ce siècle. Sauf erreur, il surgit d'abord sur le territoire de Zernez dans le groupe du Vadret, ce qui fait supposer qu'il y est venu de Davos ou du Prättigau. Peu après la fondation du Parc national, il a été signalé dans le Val Cluozza, le Val Tantermozza et le Val Praspöl. D'après le rapport du garde du Parc Reinalter, à Brail, il s'est aussi établi dans le district de Scans, et pénètre toujours plus avant dans le Val Trupchum. En 1919, le recensement du gibier dans le Parc y constata environ 16 cerfs; depuis lors, leur nombre a presque quadruplé et se monte à 62.

Le chevreuil s'est multiplié d'une manière analogue. Jusqu'à il y a près de trente ans, il était inconnu aux plus vieux chasseurs de l'Engadine. Le chroniqueur Champell rapporte „qu'il ne se montre nulle part, ou du moins que très rarement en Rhétie“. Aujourd'hui, il n'y

a aucune espèce de gibier plus fréquente que le chevreuil dans les vastes forêts du Parc national. Le visiteur qui, gravissant en hiver le col du Fuorn, passe près des sources tièdes qui ne gèlent jamais, par exemple dans le voisinage immédiat de l'Hospice du Fuorn, peut constater combien une protection absolue a rendu familières ces alertes créatures. Elles se sentent dans une telle sécurité que même les claquements de fouet ne les effraient pas. Tandis qu'on estimait à 90 environ le nombre des chevreuils dans le Parc en 1919, on en compte maintenant 180.

Quoique l'augmentation des chamois ne soit pas si frappante, leur effectif total est estimé par les gardes à 1070. Cette multiplication moindre peut être expliquée par le fait que les chamois, et spécialement les troupes, ne sont pas aussi sédentaires que les deux espèces de gibier sus-mentionnées, et que les dangers sont plus grands dans la haute montagne que dans la zone forestière. Ce qui nous a le plus frappé au cours d'une inspection du Parc en automne, c'est la sereine tranquillité avec laquelle nous considérâmes certains vieux mâles pansus „des plus haut encornés“, vrais patriarches, comme s'ils s'étonnaient d'une visite si tardive. La première chute de neige avait refoulé les troupes dans la forêt. Tandis que, l'œil au guet, nous nous avançons prudemment vers le Val Ftur, un cabri se détacha de sa petite bande, qui venait de croiser notre chemin, et s'approcha curieusement jusqu'à quelques pas de nous, en regardant d'un œil espiègle de gauche et de droite. Involontairement, pour donner au cabri quelque friandise, je portai vivement la main à la poche de mon habit. Effrayé par ce brusque mouvement l'animal disparut en quelques bonds dans le fourré. Le piétinement que nous entendîmes nous prouva que toute la bande était tout près de nous, sans doute inquiète du petit curieux. Evidemment, le gibier du Parc cesse peu à peu de craindre l'homme et s'habitue à son voisinage.

Mais malgré le réjouissant développement du Parc, il lui aurait manqué son plus bel ornement et son hôte le plus caractéristique, si nous n'étions pas parvenus à y réintroduire le bouquetin. Au temps jadis, il a dû y vivre: le bouquetin figure dans les armes du canton, du district et de diverses communes, et son image orne souvent le linteau de la porte des Ladins. Malheureusement, il a disparu des Alpes grisonnes au début du XVII^e siècle, malgré les rigoureuses pénalités dont les diètes de 1612 et de 1633 frappèrent la chasse au bouquetin. Il est inutile de rappeler ici combien le Parc saint-gallois de „Pierre et Paul“ a contribué à repeupler les Alpes suisses en bouquetins (cf. l'article de Bächler dans l'Annuaire de la Société saint-galloise des sciences naturelles, T. 55). La réapparition du bouquetin dans les Graue Hörner, le Piz Aela, le Parc national, la Bernina, l'Oberland bernois, est d'autant plus importante que, dans les districts du Val d'Aoste, il est en rapide décroissance. L'été prochain, on lâchera de nouveau dans le Parc national quelques jeunes exemplaires, soit pour

rajeunir le sang de la race, soit pour remplacer les chèvres qui doivent avoir émigré dans le massif de la Bernina.

Nous n'avons mentionné ici que quelques espèces marquantes de la faune de notre Parc national, et nous n'avons pas parlé de la prospérité de sa flore. Mais le peu que nous avons dit suffira sans doute à montrer le merveilleux épanouissement de la vie laissée à ses lois naturelles et à son libre jeu, et à prouver quel appauvrissement coûte à la Mère Nature l'insatiable avidité de l'homme, son rejeton dégénéré. Ceux qui veulent contribuer à maintenir l'intégrité de ce coin de nature vierge sur le sol de la Suisse, peuvent se faire recevoir membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature, en versant une cotisation annuelle minimum de 2 francs, au secrétariat, Oberalpstrasse 11, Bâle. (Compte de chèques postaux V. 331.)

(„National-Zeitung“, 12 mars 1923.)

CHRONIQUE.

Confédération. *Examen fédéral.* Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux à M. *Johannes Philipp*, de Fürstenau (Grisons).

CANTONS.

Vaud. *Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers (17 février 1923).* La Société vaudoise des forestiers a tenu son assemblée générale, à Lausanne, le 17 février dernier, au Palais de Rumine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants qui étaient au nombre d'environ 95, parmi lesquels nous avons l'honneur de compter MM. le Conseiller d'Etat *Porchet*, chef du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, *Petitmermet*, inspecteur fédéral des forêts et *E. Muret*, chef du Service cantonal des forêts, le président M. *J. J. de Luze* énumère les membres décédés au cours de l'année écoulée. Parmi ceux-ci, il convient de relever le nom de M. *M. Decoppet*, inspecteur général des forêts à Berne.

M. de Luze montre en quelques mots l'activité professionnelle ainsi que le caractère courtois de M. Decoppet, qui fut arraché subitement à l'affection de sa famille et de ses amis après une courte maladie.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunts.

Les comptes de 1922 bouclant par un boni de 351 fr. 75, ceux de 1923, budgétés par 125 fr. de déficit, sont adoptés. L'assemblée décide la réédition du volume I des „Beaux Arbres du Canton de